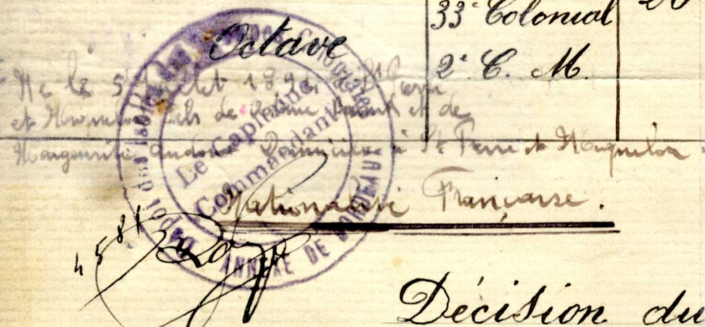




Permission de 32 jours (Citation)
à passer à S^t Pierre (S^t Pierre et Miquelon)

Noms	Grade et Corps	Temps de présence en Europe Indiquer la date du dernier débarquement en provenance de la colonie d'origine	Observations Indiquer si la permission est accordée à titre de convalescence
Briand	2 ^e Classe 33 ^e Colonial 2 ^e C. M.	20 Avril 1917	à titre de détente



Aux Armées le 14 Octobre 1918
Le Colonel Bénézech C^{dt} le Régiment
peukey

Décision du Ministre

Le soldat Briand autorisé à se rendre en forme
à S^t Pierre s'embarquera aux frais du budget de la guerre sur le
paquebot quittant BORDEAUX le 26 Octobre 1918
9 Novembre

Il devra être rendu au port d'embarquement la veille du départ du paquebot; à son
arrivée dans ce port il se présentera au dépôt des isolés des troupes
coloniales, où il sera pris en subsistance

À son débarquement dans la colonie, il se présentera à l'autorité militaire
locale, ou à défaut à l'autorité civile compétente (administrative) chargée de le
mettre en route sur la destination définitive

La permission ne commencera à courir que du jour de l'arrivée au lieu de permission
Au retour des instructions lui seront données pour l'embarquement dans la
colonie par le commandant supérieur des troupes

À son débarquement en France, il sera pris en subsistance par le
dépôt des isolés des troupes coloniales qui le mettra en route
suivant les instructions données

Le présent titre devra être revêtu des visas des autorités militaires
ou civiles locales en tenant compte des indications d'autre part



Le Ministre de la guerre
pour le Général directeur des troupes coloniales
Le Colonel, Chef du 4^e Bureau

- (1) Nom et Grade
- (2) Permission, ou permission de convalescence ou congé
- (3) Lieu de congé
- (4) Indiquer le port d'embarquement
C^{dt} 33^e Col^e (Aux Armées)

28 OCT 1918
18989-4
Transmis au
C^{dt} 33^e Col^e
S. P. 167

Mouvements en France.

Mouvements aux Colonies

Tu au départ le
pour s'embarquer a
se rendant en (1)
le

Tu a l'arrivée au port
d'embarquement le 9 Novembre 1918.

En subsistance ^{solde et fibres} au dépôt du
9 Novembre 18 au 15 Novembre 1918 inclus

Embarqué le 16 du dit

Le Commandant du dépôt
des isolés des troupes Coloniales

Tu a l'arrivée en France
rentrant de (1)

En subsistance au dépôt du
au

Mis en route le
sur le a

Le Commandant du
dépôt des isolés

Nota: Si des paiements au titre des frais de déplacement sont faits
a l'intéressé, ils doivent être portés sur le présent titre qui
tient lieu de feuille de déplacement

(1) Permission, permission de convalescence, congé de convalescence

(2) Indiquer la localité

Tu a l'arrivée a Northampton
le 1^{er} Decembre 1918
se rendant en permission a Hems-
En subsistance au Pension pour a Northampton
Mis en route sur (2). Hems
Lieu définitif de (1) Hems
Le 4 Dec 1918.

Le

Arrivé au lieu définitif de permission
le 5 Decembre 1918

parti au lieu de (1)
le

Arrivé au port d'embarquement
le

En subsistance du
au

Embarqué le

Vu par le V. G. à BORDEAUX

pour se rendre à St Pierre de Myrtilon

Le 1^{er} - 11 1918 via New York

Le Commissaire Spécial du Port,

